

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept le 18 janvier le Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire de Beauvoir dûment convoqué en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pécou, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2017

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Mmes Jeanjean, Renard, Thimonier, André; Mrs Pécou, Bompieyre, Dupanloup, Caizergues

Secrétaire de séance : Gisèle Jeanjean .

OBJET : MOTION SUR LA RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire sur la recomposition du conseil communautaire du Grand Pic Saint Loup :

- prend acte de l'application de la loi du 09 mars 2015 sur la composition du conseil communautaire suite à la démission du maire de Notre Dame de Londres
- regrette que les services de l'Etat avant d'accepter cette démission n'aient pas cru bon d'avertir le maire de Notre Dame de Londres et le président de la communauté de communes des conséquences induites par cette démission sur la composition du conseil communautaire
- déplore que l'équilibre du conseil communautaire soit modifié à mi-mandat alors même que son fonctionnement était satisfaisant
- redoute que le fonctionnement du conseil communautaire ne soit altéré du fait de la prise de fonction de nouveaux conseillers en cours de mandat et du fait du nouvel équilibre de représentation selon les populations communales
- constate que les nouveaux conseillers, pour les communes qui voient leur nombre de délégués augmenté, seront élus au sein des conseils municipaux alors que tous les autres conseillers ont été élus au suffrage universel direct, y compris les représentants des communes qui voient leur nombre de délégués diminué et dont le mandat est brutalement interrompu
- ne comprend pas qu'un mandat électif puisse, pour quelle que raison que ce soit, être ainsi interrompu, sans l'accord de l'élu, sans qu'il n'y ait déni de démocratie
- s'inquiète des légitimités différentes entre anciens et nouveaux délégués
- demande que les services de l'Etat étudient sérieusement toute hypothèse qui permettrait de revenir à la situation antérieure qui donnait pleinement satisfaction à toutes les communes de la communauté du Grand Pic Saint Loup

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel PECOUL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :